Niveau(x) d'enseignement: 6 Numéro EDUQ : 8570921
Centre d'intérêt: 851

Québec (Province) Conseil des universités.

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur le projet de maîtrise en kinanthropologie soumis par l'Université du Québec pour implantation à l'Université du Québec à Montréal. -- Sainte-Foy : Le Conseil, 1985.
14 f. ; 28 cm. -- (Avis / Conseil des universités du Québec, ISSN 0709-3985 ; 84.12)

Descripteur(s): *Programme d'enseignement *Evaluation de programmes *Motricité *Universitaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Université du Québec à Montréal

Identificateur(s) de sujet: *Kinanthropologie

En janvier 1984, l'Université du Québec transmit au Comité des programmes un projet de nouveau programme de maîtrise en kinanthropologie, avec concentration unique en neurocinétique, élaboré par l'UQAM.

Le Comité procéda à l'évaluation du programme. Le Conseil des universités endosse l'analyse réalisée par le Comité des programmes et recommande au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie: 1. d'autoriser l'Université du Québec à implanter le programme de maîtrise en kinanthropologie à L'Université du Québec à Montréal; 2. d'inviter l'Université du Québec à prêter une attention particulière aux liens que le Département de kinanthropologie se doit de multiplier avec les divers département de l'UQAM et les autres établissement concernés par la neurocinétique; 3. de n'autoriser un financement spécial pour ce projet qu'une fois obtenues les pièces justificatives supplémentaires sur l'usage qui serait fait des 150000$ demandés au poste "Aménagements spécialisés et mobilier" du budget d'investissement.

Type de document: m
Région(s) administrative(s): 063

EDUQ 8570921

Québec

EDUQ 8570921

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE SUR LE PROJET DE MAÎTRISE EN KINANTHROPOLOGIE SOUMIS PAR L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC POUR IMPLANTATION À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL.

Avis no 84.12
Dépôt légal - 1er trimestre
ISSN - 0709-3985
Sainte-Foy, le 22 mars 1985.

Table des matières

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME 1

2. ÉTAT DE LA SITUATION 2

3. ÉVALUATION 3

3.1 Des experts unanimement favorables 3

3.2 Évaluation de qualité 4

3.3 Évaluation d'opportunité 7

3.4 Conclusion 10

4. RECOMMANDATION 13

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Nom du programme:	Maîtrise en kinanthropologie
Appellation et abréviation du grade:	Maître ès Sciences (M.Sc.)
Nom de l'établissement:	Université du Québec (U.Q.A.M.)

2. ÉTAT DE LA SITUATION

Le Module d'Éducation physique de l'UQAM offre depuis octobre 1969 un baccalauréat en enseignement physique. En 1983-84 les inscriptions s'élevaient à 418 dans le cadre de ce programme et 70 diplômes y étaient décernés. Par ailleurs, depuis juin 1982 le Module d'Éducation physique est également responsable d'un certificat de 1er cycle en formation au plein air; 78 étudiants y étaient inscrits en 1983-84.

L'idée d'une maîtrise en kinanthropologie avec concentration en neurocinétique remonte à juin 1979. En effet, à cette époque l'assemblée départementale de kinanthropologie de l'UQAM mettait sur pied un groupe de travail en neuromotricité dont l'un des mandats était

> "... d'estimer les besoins éventuels du milieu dans ce domaine (celui de la neuromotricité) et de démontrer l'opportunité éventuelle pour le département d'engager son développement dans cette direction.»[1]

et c'est à la suite du dépôt de son rapport final en mai 1980 que ce groupe de travail se voyait confier la tâche de préparer un dossier d'opportunité pour un projet de maîtrise en kinanthropologie avec concentration en neurocinétique. Par ailleurs, vers la même période, le Département de Kinanthropologie fit connaître, dans son plan triennal de développement dans le secteur des études avancées et de la recherche, son désir de faire de la neurocinétique son axe de développement prioritaire; son document fut approuvé par les autorités compétentes de l'établissement.

Finalement, ce long travail de préparation porta ses fruits et, en janvier 1984, l'Université du Québec transmit au Comité des programmes un projet de nouveau programme de maîtrise en kinanthropologie, avec concentration unique en neurocinétique, élaboré par l'UQAM.

---

1 Dossier de présentation du projet de programme, page 2, 1er paragraphe, 3 dernières lignes.

3. ÉVALUATION

3.1 Des experts unanimement favorables

De manière générale, les avis des experts, aussi bien ceux consultés sur la qualité du projet que ceux l'ayant été sur l'opportunité de son implantation, sont tous favorables. A titre d'exemple, voici ce que deux d'entre eux ont écrit en guise de préambule dans leur rapport:

- "Le présent dossier du programme de maîtrise est d'excellente qualité et reflète un bon entendement des auteurs de ce qu'est un champ d'étude et de recherche dans son contenu, son extension, sa spécificité et ses limites.

  De plus, le bassin d'étudiants auquel s'adresse le programme est impressionnant."

- "J'ai lu avec intérêt le document du groupe de travail en neurocinétique concernant leur projet d'implantation d'une maîtrise en kinanthroplogie. Le texte, bien écrit, est certainement l'aboutissement de réflexions profondes et de discussions soutenues de la part de cette équipe jeune et dynamique.

  Je m'empresse donc de recommander l'implantation de ce nouveau programme. Telle est la conclusion à laquelle j'arrive suite à l'évaluation des éléments suggérés par...".

3.2 Évaluation de qualité

De manière plus précise, l'aspect qualitatif du projet élaboré par l'UQAM a été jugé très satisfaisant par l'ensemble des experts.

Exception faite de la réserve de l'un des experts consultés par l'Université du Québec sur la structure du projet de programme et prise en compte ultérieurement par l'UQAM à la demande de l'Université du Québec - à savoir, l'introduction de deux profils, l'un d'«approfondissement des connaissances» et l'autre de «recherche», au lieu du profil unique avec mémoire prévu à l'origine -, de même que de la suggestion faite par trois experts de rendre obligatoire le cours PSY 8170 (Méthodes quantitatives appliquées à des données de type physiologique)[1], les experts se sont prononcés favorablement sur la qualité du programme lui-même. Ainsi un expert a-t-il écrit que ce programme était «conforme aux développements scientifiques et aux besoins sociaux» et «créateur et innovateur dans le domaine des neurosciences appliquées au mouvement», un autre qu'il était «sensé et prometteur» et un troisième qu'il lui apparaissait «généralement bien conçu».

Quant aux professeurs retenus pour offrir la nouvelle maîtrise, si la plupart des experts ont parlé de la brièveté de l'expérience professionnelle de la majorité d'entre eux, celle-ci se traduisant par le faible volume de leurs publications, le caractère réduit des subventions externes obtenues et par leur peu de pratique de l'encadrement d'étudiants des cycles supérieurs, tous ont noté le caractère pertinent de leurs qualifications académiques et, surtout, pour reprendre la formule de l'un d'entre eux que "... sur le plan du sérieux, du potentiel et de la motivation, (c'était) prometteur».

1 Cette suggestion ayant été faite par deux des experts consultés par l'UQ, l'UQAM en a tenu compte en partie en incluant ce cours parmi ceux du tronc commun, dans le cas du profil «recherche».

Cependant, il faut souligner que deux experts, après avoir constaté le peu d'expérience accumulé par les professeurs en ce qui touche la supervision des étudiants des cycles supérieurs, se sont demandés si une implantation par étapes du nouveau programme, i.e. le profil "approfondissement des connaissances" puis le profil "recherche", ne permettrait pas "à cette équipe dynamique de faire ses armes dans la direction de travaux de recherche.».

Le Comité s'est néanmoins interrogé sur les effets véritables d'un tel démarrage par étapes du nouveau programme puisque les inscriptions dans le profil «recherche» seraient beaucoup moins nombreuses que dans le profil «approfondissement des connaissances» - le dossier de présentation précise en effet à la p. 32 que le programme serait «primordialement destiné à des professionnels en exercice» - et que les cours prévus sont rigoureusement les mêmes dans les deux profils. En revanche, comme le domaine particulier de la neurocinétique est encore tout récent et, surtout, que les professionnels de la réadaptation intéressés par ce secteur de la kinanthropologie (les physiothérapeutes et les ergothérapeutes notamment) ont peu développé leurs propres recherches en la matière, il est quasiment indispensable qu'une maîtrise en kinanthropologie avec concentration en neurocinétique puisse disposer d'un profil «recherche» dès son implantation.

C'était d'ailleurs là la perception des promoteurs du projet. Et le Comité estime que sa qualité même tient pour beaucoup à l'équilibre à maintenir entre ses deux orientations. En outre le Comité a été heureux de constater, à l'examen du rapport de son sous-comité visiteur, que la proportion des inscriptions dans le profil «recherche» s'annonce plus forte qu'il avait pu le croire. Cependant, il continue de penser qu'une attention particulière devra être apportée à l'équilibre à sauvegarder entre les deux profils.

Pour en revenir à l'équipe professorale, il faut mentionner que quelques experts ont manifesté une certaine inquiétude devant sa taille réduite: le dossier de présentation (p. 46) identifie 11 professeurs de l'UQAM qui participeraient au nouveau programme.

D'après le Comité toutefois, le nombre relativement réduit des professeurs retenus serait amplement compensé par l'excellent niveau de leurs qualifications académiques, l'éventail des domaines de spécialisation qu'ils représentent, les activités de recherche en neurocinétique déjà nombreuses au Département de Kinanthropologie et la forte cohésion interne de l'équipe qui bénéficie de la présence d'un bon noyau de professeurs d'expérience.

Enfin, dans un autre ordre d'idées, le dossier de présentation souligne la nature pluridisciplinaire de la kinanthropologie et précise qu'elle «doit s'alimenter principalement auprès de trois disciplines fondamentales soit la biologie, la psychologie expérimentale et la physique» (p. 6). Par ailleurs, le dossier indique que le nouveau programme, dans son profil «approfondissement des connaissances», s'adresserait à deux catégories de professionnels: «d'une part les professionnels de l'activité physique... et d'autre part certains professionnels de la santé tels les ergothérapeutes et les physiothérapeutes» (p. 23). Il ressort de ce qui précède que, pour assurer la viabilité de son nouveau programme, le Département de Kinanthropologie devra établir des contacts avec les autres départements concernés de l'UQAM, ainsi qu'avec d'autres établissements, tels les hôpitaux, les centres de réadaptation. Le Comité s'est étonné que le dossier de présentation donne très peu d'informations sur les liens ainsi définis déjà établis et sur ceux qui seraient envisagés en cas d'implantation.

Il est vrai que, selon les informations supplémentaires obtenues par le sous-comité visiteur, le groupe de recherche en neuroscience, très actif et en voie de reconnaissance institutionnelle, travaille sur une base pluridisciplinaire puisqu'il comprend des professeurs des Départements de Kinanthropologie, de Psychologie, de Linguistique et de Sexologie et que, de plus, quelques professeurs du Département de Kinanthropologie collaborent sur une base individuelle avec des établissements autres que l'UQAM dans le cadre de projets de recherche. Le Comité espère donc qu'en cas d'implantation, les responsables de la nouvelle maîtrise multiplieront de tels liens.

3.3 Évaluation d'opportunité

Lorsque les experts ont abordé la question de l'opportunité de l'implantation au Québec de la nouvelle maîtrise élaborée par l'UQAM, leurs conclusions se sont avérées tout aussi favorables, sinon davantage, que lorsqu'ils se sont prononcés sur l'aspect qualitatif de ce programme. En effet, ils sont unanimes à reconnaître que la kinanthropologie et tout particulièrement la neurocinétique[1], seule concentration retenue pour le projet de programme, constitue un domaine encore peu développé, promis à un épanouissement considérable et non encore couvert par les programmes universitaires offerts au Québec. A titre d'illustration, voici ce qu'ont écrit sur le sujet trois des experts consultés par le Comité des programmes:

---

1 Le dossier de présentation précise que la kinanthropologie consiste en "un champ pluridisciplinaire qui a pour objet l'étude du nouvement humain ayant une finalité propre sous les aspects physiologiques, mécaniques et cognitifs" (p. 5), que la kinanthropologie comprend 4 secteurs: la physiologie de l'effort, la biomécanique, l'apprentissage moteur, la neurocinétique, et que ce dernier secteur, le plus récent, "... étudie le mouvement humain dans ses rapports avec les systèmes de commandes et de régulations réflexes, les programmes moteurs et les mécanismes cognitifs intervenant dans la planification, le contrôle et l'exécution du mouvement." (p. 11).

- "... l'étude du mouvement humain à la lumière de ses substrats nerveux semble devenir une préoccupation de plus en plus réelle chez un bon nombre de chercheurs traditionnellement identifiés à la discipline connue sous l'appellation d'apprentissage moteur. Dans ce milieu de recherche, on s'entend pour reconnaître que ce qui est appelé, ici, neurocinétique, pourrait contribuer significativement à l'explication des phénomènes moteurs."

- "... je crois que le programme proposé ne présente aucun recoupement majeur avec l'un ou l'autre des programmes existant actuellement. Qui plus est, le programme proposé m'apparaît suffisamment spécifique et original pour représenter un apport intéressant à l'éventail des programmes québécois présentement offerts aux gradués en sciences de l'activité physique. Il en est ainsi peu importe que l'on considère l'ensemble du réseau universitaire québécois ou que l'on considère le réseau universitaire de la grande région métropolitaine de Montréal."

- "La kinanthropologie est en pleine expansion. La physiologie de l'exercice, la biomécanique et l'apprentissage moteur, secteurs traditionnels de la kinanthropologie ne suffisent plus à la tâche de l'étude de l'homme en mouvement.

  ... Il est toutefois certain que la kinanthropologie souffre de l'absence de programme en neurophysiologie appliquée. Malgré les quelques réa-

> liations du Laboratoire de motricité humaine du Département de kinanthropologie à l'Université de Sherbrooke (citons à titre d'exemple "l'unité de revalidation neuromotrice" créée et dirigée par le Pr J. Vanden Abeele), la neurocinétique, telle que définie par le groupe de travail du même nom, n'a été revendiquée officiellement par aucun programme de maîtrise en kinanthropologie. Le projet soumis par le groupe de travail de l'UQAM est tout à fait pertinent et original.".

Les experts consultés sur le projet de M.Sc. en kinanthropologie de l'UQAM n'ont pas, à l'exception d'un seul d'entre eux, émis de réserves sur la question des débouchés qui s'offriraient aux jeunes diplômés. Seul le Ministère des affaires sociales, consulté par le Comité des programmes, a fait valoir un point de vue différent en affirmant que dans ce ministère «aucune prévision des besoins en kinanthropologie ne peut justifier cette demande.». Cependant, cette affirmation est adoucie une phrase plus loin puisqu'il est écrit «... qu'un tel programme permettrait à des spécialistes du réseau des Affaires sociales d'avoir accès à des cours de perfectionnement en neurocinétique et, par conséquent, d'améliorer la qualité des interventions auprès des bénéficiares.».

Pour sa part, le Comité ne pense pas non plus que les diplômés de la nouvelle maîtrise éprouveraient des difficultés particulières à entrer dans le monde du travail puisqu'une bonne partie des

étudiants attendus auraient déjà un emploi, que l'UQAM serait le seul établissement du Québec à proposer une formation en neurocinétique et que les disciplines s'occupant de réadaptation (ergothérapie, physiothérapie), bénéficieraient grandement de la présence de jeunes chercheurs en neurocinétique.

Enfin, avant de conclure, le Comité désirerait ouvrir ici une parenthèse consacrée aux frais d'investissement prévus pour la première année d'implantation: 257 000$[1]. Plus exactement, il trouve insuffisants les éléments justificatifs fournis à propos des «Aménagements spécialisés et mobiliers» qui représenteraient 150 000$ de ces 257 000$.

3.4 . Conclusion

Le projet de maîtrise en kinanthropologie soumis par l'Université du Québec constitue l'aboutissement prévisible d'un long et sérieux travail de planification et d'élaboration. Cela se manifeste par le choix du créneau de la neurocinétique, secteur de la kinanthropologie appelé à un développement considérable et non encore couvert par les programmes actuellement offerts au Québec, de même que par le recrutement d'une équipe de professeurs possédant une formation appropriée à ce secteur, ou encore par l'appui non équivoque que les administrateurs de l'UQAM sont prêts à accorder au nouveau programme en cas d'implantation[2].

---

1 Les frais d'investissement prévus tombent à 8 000$ la 2e année d'implantation et ils sont nuls la 3e.

2 Ce projet a été classé parmi les projets prioritaires inscrits au plan de développement triennal 1982-85 de l'UQAM.

Par ailleurs, l'équipe professorale actuelle, en plus de la pertinence de ses qualifications académiques, affiche un éventail de spécialisations bien adapté à la nature pluridisciplinaire de la kinanthropologie, poursuit déjà des projets de recherche en neurocinétique et bénéficie d'une forte cohésion interne. Ces caractéristiques viennent contrebalancer la nature encore timide, quoiqu'en progrès, des réalisations de la plupart de ses membres en ce qui a trait aux publications et aux subventions obtenues, cette lacune étant attribuable à la brièveté de l'expérience professionnelle de la majorité d'entre eux.

Enfin, les experts se sont prononcés favorablement sur la qualité du programme proposé, les activités retenues se révélant conformes aux développements scientifiques récents dans le domaine couvert et d'un niveau adéquat pour un deuxième cycle.

Au total, le Comité se prononce donc en faveur de l'implantation du nouveau programme. Toutefois il estime que les 150 000$ demandés au poste «Aménagements spécialisés et mobilier» du budget d'investissement ne devraient être accordés que sur réception de pièces justificatives supplémentaires suffisamment détaillées et convaincantes. Par ailleurs, les promoteurs du projet devraient être invités selon lui à:

- veiller au maintien d'un équilibre viable entre les inscriptions dans les deux profils;

- établir tous les contacts qui s'imposent encore avec les divers départements de l'UQAM et les autres établissements (universitaires ou non) concernés par la neurocinétique.

En terminant il y aurait lieu d'ajouter que le Comité directeur de l'Étude sectorielle en Éducation, saisi de ce dossier puisque la kinanthropologie figure parmi les disciplines et les champs d'études qu'elle a retenus, a entériné, à sa séance du 7 mars 1985, «la proposition en faveur de l'implantation de ce programme», ne voyant «aucune raison de remettre en cause» la recommandation formulée par le Comité des programmes lors de sa réunion des 27 et 28 février 1985.

4. RECOMMANDATION

Le Conseil des universités endosse l'analyse réalisée par le Comité des programmes et, par conséquent, il opte pour la recommandation suivante:

ATTENDU la soumission par l'Université du Québec, en janvier 1984, d'un projet de nouveau programme de maîtrise en kinanthropologie, avec concentration en neurocinétique, en vue de son implantation à l'Université du Québec à Montréal;

CONSIDÉRANT l'opportunité de l'implantation du programme, selon les experts consultés, la neurocinétique constituant un secteur de la kinanthropologie encore peu développé, promis à un essor important et non couvert par les programmes universitaires actuellement offerts au Québec;

CONSIDÉRANT la qualité du programme proposé, les activités retenues s'avérant conformes aux développements scientifiques récents dans le domaine couvert et d'un niveau adéquat pour un 2e cycle;

CONSIDÉRANT les qualifications académiques de l'équipe professorale prévue, ainsi que son dynamisme et sa solide cohésion interne;

CONSIDÉRANT l'avis favorable rendu par le Comité directeur de l'Étude sectorielle en Éducation sur ce projet de programme;

CONSIDÉRANT l'équilibre à sauvegarder entre les deux profils prévus;

CONSIDERANT les liens que le Département de Kinanthropologie se doit de multiplier, en raison de la nature pluridisciplinaire de la neurocinétique, avec les divers départements de l'UQAM et les autres établissements (universitaires ou non) concernés par la neurocinétique;

CONSIDÉRANT le caractère insuffisant des précisions obtenues sur l'usage qui serait fait des 150 000$ demandés dans le budget d'investissement au poste «Aménagements spécialisés et mobilier»;

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie:

(1° d'autoriser l'Université du Québec à implanter
(le programme de maîtrise en kinanthropologie à
(l'Université du Québec à Montréal;
(
(2° d'inviter l'Université du Québec à prêter une
(attention particulière aux deux points soulevés
(dans les deux avant-derniers considérants de la
(présente recommandation;
(
(3° de n'autoriser un financement spécial pour ce projet
(qu'une fois obtenues des pièces justificatives
(supplémentaires sur l'usage qui serait fait des
(150 000$ demandés au poste «Aménagements spécia-
(lisés et mobilier» du budget d'investissement.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 163e séance du Conseil des universités tenue le 22 mars 1985.

Conseil des universités
2700, boul. Laurier
8e étage
Québec

Gouvernement du Québec
Conseil
des universités

8384-1307

88-1004